

DÉPARTEMENT  
de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE  
DU  
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Tél 04 50 27 50 77

Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le vingt-six juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

**Présents** : Monique BARDET, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL et Denis ZUCCONE.

**Absents (excusés)** : Sébastien DRION et Sandrine BLANCHIN.  
Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.

Laurent GEVAUX a été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE.  
DEL\_07262024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°DEL\_10592021 augmentant le temps de travail du poste d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire indique que l'agent a demandé à ne plus effectuer le ménage de l'école le soir.

Monsieur le Maire propose donc de diminuer les heures de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe de 12/35<sup>ème</sup> à 8,10/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le comité social territorial auprès du CDG 74 a été consulté et a émis un avis favorable le 20 juin 2024.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de diminuer les heures de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe de 12/35<sup>ème</sup> à 8,10/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Le vingt-six juillet deux mille vingt-quatre.**

Le Maire,  
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,  
Franck PACCARD

